

Fédération Tunisienne de Football

PV N° « 15 »

Saison Sportive 2015/2016

**Commission Nationale de Discipline et de Fair – Play
Réunion du Vendredi 29 Avril 2016 ouverte à 15H00
Sous la présidence de M . Mohamed Ali Gherib**

Membres Présents : MM– Allala Rhouma –Wajdi Mhiri .

Joueurs expulsés lors des rencontres coupe de Tunisie des Elites , Juniors , Cadets et Minimes du 17/04/2016 sont suspendus pour :

Elites

- Sakrani Alaeddine Lic N° 970813004 (ST) : Un (01) match ferme : 2^{ème} Avertissement .

Juniors

- Hatem Amer Lic N° 980128009 (ASA) : Trois (03) matchs fermes : Blasphème envers joueur .
- Dabboussi Ahmed Lic N°970914001 (ASA) : Deux (02) matchs fermes : Jeu violent .
- Riahi Med Islem Lic N° 970508003 (CSHL) : Quatre (04) matchs fermes : Coup volontaire envers joueur .

Cadets

- Tka Housseem Lic N° 816080 (USMO) : Un (01) match ferme : 2^{ème} Avertissement .
- Ghribi Med Amine Lic N°990517020 (USMO) : Un (01) match ferme : 2^{ème} Avertissement .
- Ghannouchi Yassine Lic N°990527003 (ESHS) : Quatre (04) matchs fermes : Propos grossiers envers arbitre .
- Morjène Aymen Lic N°219020 (ESHS) : Quatre (04) matchs fermes : Agression envers joueur adverse .

Minimes

- Mbarek Ahmed Lic N°10410003 (ST) : Un (01) match ferme : 2^{ème} Avertissement .
- Dhouib Wael Lic N° 10306001 (JSK) : Un (01) match ferme : 2^{ème} Avertissement .
- Nheri Mohamed Amine Lic N° 11028002 (JSK) : Quatre (04) matchs fermes : propos grossiers envers arbitre .

Joueur expulsé lors de la rencontre SG/ CSHL coupe de Tunisie des minimes du 24/04/2016 est suspendu pour :

- Zrig Ahmed Seif Lic N° 20324006 (SG) : Un (01) match ferme : 2^{ème} Avertissement .

Entraîneur expulsé :

M.Fethi Dergaa Lic N° 590424003 entraîneur de l'équipe cadette du Club Sportif Sfaxien expulsé lors de la rencontre EST/ CSS coupe de Tunisie des cadets du 17/04/2016 pour conduite inconvenante et menace verbale envers arbitre a été condamné à cinq (05) matchs d'interdiction de banc à compter du 29/04/2016 et une amende de quatre cent dinars (400DT) et ce conformément aux dispositions de l'article 44 Tableau E paragraphes 1 et 3 du code disciplinaire de la FTF.

Cas du président du Football Club Hammamet M.Ahmed Chaabani :

La Commission Nationale de Discipline et de Fair- Play a décidé de classer sans suite les poursuites contre le président du Football Club Hammamet Monsieur Ahmed Chaabani .

Séance levée à 16h30

**Le Président de la CNDF
Mohamed Ali Gherib**



**Le Rapporteur de la CNDF
Mohamed Salah Fathallah**